

Progressions et programmations : historique et définitions

Progression et programmation sont deux termes employés dans le langage courant de l'Éducation Nationale comme étant une injonction du travail à réaliser en début d'année par un professeur des écoles, voire une équipe, afin de planifier l'enseignement de tous les domaines, sous-domaines, matières, durant une année scolaire, un cycle.

Mais d'où viennent ces termes, comment peut-on les définir, quelles différences entre les deux ?

I. Historique :

Le dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de **Buisson (1882)** ne mentionne ni les progressions ni les programmations ; seules les progressions arithmétiques et géométriques le sont.

L'Arrêté du 28 juillet 1882 (JO du 2 août 1882) réglant l'organisation pédagogique des écoles maternelles publiques précise dans l'article 4 : « *Les divers cours de l'école maternelle, tels qu'ils sont définis par l'article 2 du décret du 2 août 1881, ont pour objet de commencer l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale des jeunes enfants. Les exercices qu'ils comprennent seront répartis d'après les indications des programmes ci-annexés* ». Il s'agit d'appliquer des exercices correspondant aux notions indiquées dans les programmes pour chaque mois d'octobre à août. Les leçons de choses sont articulées au dessin et chants, jeux : « *Pour l'ordre à suivre dans ces leçons, on essayera de combiner toutes les fois qu'on le pourra, en les rattachant à un même objet, la leçon de choses, le dessin, la leçon morale, les jeux et les chants, de manière que l'unité d'impression de ces diverses formes d'enseignement laisse une trace plus durable dans l'esprit et le cœur des enfants. On s'efforcera de régler, autant que possible, l'ordre des leçons par l'ordre des saisons, afin que la nature même fournisse les objets de ces leçons et que l'enfant contracte ainsi l'habitude d'observer, de comparer et de juger* ». Le programme indique très précisément ce qui doit être fait dans les 3 domaines chaque mois réglant l'ordre :

« **Novembre** :

Leçons de choses

- *Le labourage. Charrue, herse.*
- *L'éclairage. Chandelle, bougie ; lampes ; gaz. Phare.*

Dessin

- *Soc de charrue, herse.*
- *Chandelier, bougeoir, lampe, bec de gaz, phare.*

Chants et jeux

- *Le Labour. Les Semailles (Mme Pape-Carpantier) »*

On peut noter que même les poésies et les chants étaient indiqués dans l'arrêté. Pour les autres domaines, les notions sont listées sans référence aux mois.

Le même Arrêté du 28 juillet 1882 (JO du 2 août 1882) réglant l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires publiques donne les mêmes directives dans son article 15 : « *L'enseignement donné dans les écoles primaires publiques se rapporte à un triple objet : éducation physique, éducation intellectuelle, éducation morale. Les leçons et exercices*

gradués qu'il comporte sont répartis dans le cours d'études conformément aux programmes annexés au présent arrêté ».

Les ouvrages anciens de pédagogie et de préparation à l'épreuve écrite du Certificat d'Aptitude pédagogique n'utilisent pas non plus les mots progressions et programmations.

L'ouvrage de **Compayré (1897, p.9)** mentionne « **La progression des études** » dans le sens de continuité de niveaux sans aborder la construction par les enseignants : « *Il n'en est pas moins vrai que le cycle des études primaires proprement dites est enfermé dans les trois cours, élémentaire, moyen et supérieur. C'est entre ces trois cours que doivent être réparties les diverses matières de l'enseignement, d'après une loi de progression et de gradation rationnelle. Le principe essentiel de cette répartition n'est pas, comme on pourrait être tenté de le croire, une division fragmentaire des diverses parties du programme, distribuées en tranches successives et attribuées séparément à chacun des trois cours ; c'est simplement une extension progressive, un développement de plus en plus large, de plus en plus complet des mêmes études. Aux trois cours de l'école primaire, l'enfant apprendra les mêmes choses, mais il les apprendra différemment. Chaque cours présentera, à des degrés différents, un ensemble complet de connaissances ; il sera un tout, il se suffira à lui-même, tout en étant d'ailleurs la préparation du cours et du degré suivants. »*

Cependant, se pose déjà à l'époque et avant les lois Ferry la question de l'indépendance de l'instituteur ou le développement détaillé des programmes. Compayré (1897, p. 72) y fait référence en posant la question de l'établissement de programmes généraux. Il reviendrait alors au instituteurs « *le soin de s'y reconnaître et de régler eux-mêmes la distribution de leur enseignement journalier* ». Mais précise l'auteur, afin d'éviter les « *erreurs graves* », notamment chez les débutants, une répartition précise des matières est souhaitable « *en poussant le détail de la direction jusqu'à jalonna, pour ainsi dire, le développement des programmes, mois par mois, semaine par semaine.* » **Octave Gréard, nommé par Duruy, inspecteur de l'académie de Paris en 1864 et responsable du service de l'enseignement primaire dans le département de la Seine en 1865, est à l'origine des répartitions mensuelles des programmes, pour toutes les écoles de Paris (1868)**. D'autres départements comme la Haute-Vienne et le Nord vont adopter la répartition mensuelle des programmes tout en conservant l'initiative de l'instituteur, précise Compayré (1897, p. 73). C'est ainsi que Compayré propose à son tour des répartitions mensuelles pour la classe enfantine et les trois cours du primaire. Il utilise pour cela la *méthode concentrique*, c'est-à-dire qu'il ne divise pas le programme mais propose les mêmes sujets pour les trois cours du primaire en les développant un peu plus chaque fois ; sauf en histoire afin de garder le « *caractère successif des faits historiques* » : « Des origines jusqu'en 1328 » en cours élémentaire et « De 1328 à 1897 » en cours moyen.

L'auteur propose des **répartitions mensuelles (d'octobre à août) pour les 4 niveaux** en Instruction morale ; Langue française : élocution et vocabulaire ; Langue française : exercices de composition ; Langue française : grammaire ; Histoire ; Instruction civique ; Géographie ; Arithmétique et géométrie ; Sciences physiques et naturelles (éléments usuels des sciences naturelles puis éléments usuels des sciences physiques puis notions sommaires sur les principales industries) ; Agriculture et horticulture Économie domestique.

En voici un extrait (Compayré, 1897, p. 76-77) :

EXEMPLES DE RÉPARTITION		MENSUELLE DES PROGRAMMES	
I. — INSTRUCTION		MORALE.	
<p><i>Il y aura chaque jour, dans les deux premiers cours, une leçon qui, sous la forme de l'instruction morale. Dans le cours supérieur, cette leçon sera, autant que possible,</i></p>		<p><i>d'entretiens familiers, ou au moyen d'une lecture appropriée, sera consacrée à le développement méthodique du programme de morale.»</i></p>	
CLASSE ENFANTINE (ENFANTS DE 3 À 7 ANS).	COURS ÉLÉMENTAIRE (ENFANTS DE 7 À 9 ANS).	COURS MOYEN (ENFANTS DE 9 À 11 ANS).	COURS SUPERIEUR (ENFANTS DE 11 À 13 ANS).
OCTOBRE	OCTOBRE	OCTOBRE	OCTOBRE
Lectures et causeries sur la famille. L'enseignement dans les classes enfantines est conforme au programme du cours élémentaire des écoles primaires. (Arrêté du 18 janvier 1887, art. 2.) On suivra donc le programme et la répartition indiqués à la deuxième colonne (cours élémentaire). L'enseignement sera présenté sous forme de causeries familiaires ou de lectures très simples sur lesquelles seront interrogés les élèves. Les chants joueront aussi un rôle dans cette première éducation morale.	<i>L'enfant dans la famille. — Ce que sait un enfant de sa famille ; lectures sur les applications, sur les enfants abandonnés. Ce que le père et la mère font pour leurs enfants ; les bienfaits des parents, les soins maternels et la tendresse de la mère ; le travail, la protection du père. Récits historiques ou fictifs ; traits d'amour maternel, de dévouement paternel. Les frères et les sœurs : exemples de dévouement fraternel. Les autres membres de la famille : les grands-parents, les oncles, les tantes, etc.</i>	Mêmes matières que dans le cours élémentaire. On aura soin seulement de varier les exemples, de choisir, de préférence aux historiettes, des récits vrais. On s'appuiera, d'ailleurs un peu moins sur les exemples ; on usera des préceptes sans en abuser.	<i>La famille. — Définition de la famille. Principaux types de la famille. Le mariage. Fondement de l'autorité paternelle et maternelle. Les devoirs des époux entre eux. Les devoirs des parents envers les enfants. Les règles du Code civil et les prescriptions de la morale : en expliquer les différences.</i>
NOVEMBRE	NOVEMBRE	NOVEMBRE	NOVEMBRE
Lectures et causeries sur la famille.	<i>L'enfant dans la famille. — Ce que les enfants doivent à leurs parents. Traits de reconnaissance filiale, d'obéissance et de respect. Récits historiques ou fictifs représentant tour à tour des enfants reconnaissants et ingrats, obéissants et indociles, etc. Devoirs des enfants envers leurs parents âgés, pauvres et infirmes.</i>	Mêmes remarques qu'au mois précédent.	<i>La famille. — Les devoirs des enfants envers leurs parents : distinguer les sentiments et les actes. Sentiments d'affection, de reconnaissance, de respect. Actes d'obéissance, d'assistance, de dévouement. Les devoirs des enfants entre eux : affection et protection ; devoirs du fils aîné envers ses frères puînés si les parents viennent à manquer.</i>

L'ouvrage de **Jeannot (1913)** mentionne « journal de classe » « carnet de morale », « emploi du temps », « programmes » dans le chapitre consacré à l'organisation pédagogique (p. 60). Il s'agit surtout de préparer sa classe pour le lendemain et **des répartitions mensuelles** : « *Une bonne organisation pédagogique s'applique à résoudre ces difficultés par un groupement rationnel des élèves, l'établissement d'un emploi du temps judicieux et une répartition mensuelle réfléchie des matières à enseigner.* » (Jeannot, 2013, p. 64).

Ce qui importe dans la préparation de classe à l'époque ce sont les idées, varier les exercices donnés aux élèves, perfectionner les méthodes et accroître sa culture. C'est une **circulaire ministérielle du 18 novembre 1879 qui insiste sur la préparation de la classe** : préparer chaque leçon, les devoirs... Il existe deux sortes de préparation : la préparation générale et la préparation immédiate.

La préparation générale s'apprend à l'école normale : culture générale, éducation professionnelle afin de donner l'habitude de toujours apprendre, se cultiver.

La préparation immédiate se fait avant d'entrer en classe. L'enseignant utilisera pour cela des livres scolaires, des périodiques pédagogiques et ses propres lectures (Jeannot, 1913, p. 73). Cela donnera lieu à des recueils de dictées, problèmes, rédactions, textes, lectures... Il s'agira de pointer ce qui a été utile chaque année tout en éliminant les parties insatisfaisantes. « *Toutes les matières inscrites au programme des écoles primaires élémentaires nécessitent une préparation sérieuse et immédiate ; mais l'enseignement du français est, de toutes, celle qui exige une préparation complète et non superficielle* » (Jeannot, 2013, p. 73). C'est dans cette

partie que l'auteur rappelle le journal de classe prescrit par la circulaire du 18 novembre 1871 et rendu facultatif en 1881 dans sa présentation.

En 1930, Riboulet dans son manuel de pédagogie générale, consacre un chapitre à la préparation de classe (p. 101 à 118) dont un large passage à la préparation d'une leçon. Puis, une sous partie est réservée à la « *Préparation éloignée* » comprenant la formation à l'école normale, les lectures, la relecture de sa préparation quotidienne de l'année passée, les conférences pédagogiques et l'amour de l'étude ! Quant à la « *Préparation prochaine et immédiate* », elle liste la préparation pédagogique (dont l'examen de conscience comprenant les questions que l'instituteur doit se poser concernant sa pratique) et la préparation méthodologique (le fond de la leçon, sa forme, le but éducatif de la leçon, les applications). C'est dans la sous-partie consacrée au journal de classe que l'auteur mentionne la « *Répartition trimestrielle ou mensuelle* » (p. 116), sans en donner de détails cependant.

En 1954, **Sourgen et Léandri** consacrent un chapitre à l'organisation pédagogique dont la préparation de classe, pour l'école maternelle, en rappelant que la tenue d'un cahier de préparation de classe n'est pas obligatoire mais qu'en général, il est réalisé. Les auteures écrivent que la préparation de classe n'est pas uniquement la rédaction d'indications sur des cahiers, carnets ou fiches mais suppose une culture de base fournie par les études et devant être maintenue, enrichie, renouvelée. Nous retrouvons donc ici les mêmes préconisations que précédemment même si les expressions ont évolué. Il s'agit d'une **culture permanente** remplaçant la préparation générale : lecture d'ouvrages de psychologie, pédagogie, de culture générale, de conférences de pédagogie, de visites de musées, de congrès suivis, de « causeries » avec les collègues. **La préparation directe et prochaine** : il s'agit d'établir un plan d'ensemble pour l'année. Cela pourrait sembler contradictoire puisqu'il est fait mention d'une préparation immédiate tout en commençant par un plan sur l'année. En fait, il s'agit d'établir à grands traits un plan en le modifiant au fur et à mesure selon les circonstances, les intérêts des enfants, c'est une base de départ. « *Car c'est un non-sens que de vouloir tenir pendant dix mois dans une forme figée d'activité, des enfants dont les progrès sont extrêmement rapides* » (Sourgen, Léandri, 1954, p. 84). La préparation directe et prochaine consiste également à rechercher et classer des documents ; le choix des méthodes et procédés. La préparation immédiate est journalière ou hebdomadaire. « *À côté du « journal de classe », simple résumé de ce que l'on compte faire ou bien de ce que l'on a réellement fait, avec la notation précise du point auquel est parvenu chaque enfant, on peut avoir des carnets spéciaux, mieux des fiches classées soit par matière, soit par thème de vie exploité. On aboutit dans ce dernier cas à la constitution de dossiers dont chacun contient l'ensemble des documents, et des fiches se rapportant au même sujet et qui peut s'enrichir à toute occasion (fiches de documentation et de préparation avec une disposition qui permette les corrections et les additions, références bibliographiques, textes, travaux d'enfants).* »

En fin d'année, il faudra revoir ses notes, porter un jugement d'ensemble sur son travail, introduire les modifications qui se seront révélées nécessaires ou seulement heureuses.

Ainsi la préparation de classe comporte, en dehors du travail et des distractions qui constituent la culture personnelle de l'institutrice :

- *Une préparation d'ensemble tout au début de l'année, prévision nécessaire, mais prévision seulement.*
- *Une préparation qui se poursuit tout au long de l'année, à la fois intellectuelle et matérielle, souple et sans cesse enrichie, de forme plus ou moins précise, plus ou moins détaillée, suivant la place faite à la participation des enfants dans le choix des thèmes d'activité.*

- A la fin de l'année, un examen du travail réellement accompli et les résultats obtenus avec les enfants, examen entraînant un jugement dépourvu de complaisance et la mise en place de corrections faites jour après jour » (Sourgen, Léandri, 1954, p. 85).

En 1954, il n'est donc toujours pas fait usage des termes progressions-programmations dans les instructions officielles et autre documentation pédagogique à disposition des enseignants du primaire.

En 1956, Leterrier (ancien directeur d'Ecole normale et Inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine) publie « *Programmes, instructions, répartitions mensuelles et hebdomadaires* » qui n'est pas consacré uniquement à la reproduction des textes officiels. L'auteur précise dans sa préface (p.8) : « *Les maîtres des écoles primaires élémentaires (il n'était pas utile d'y songer pour les autres) y trouveront, pour tous les enseignements et pour tous les cours, une répartition détaillée, mensuelle et même hebdomadaire, des matières du programme officiel.* »

Foulquié (1971, p. 383) dans son Dictionnaire de la langue pédagogique définit le mot « *Programme* » comme étant un : « *Document qui détermine, aux différentes étapes de la scolarité, les disciplines à enseigner ainsi que les connaissances exigées dans les examens* ». Invariablement, comme dans de nombreux dictionnaires depuis les années 1960, suit un paragraphe sur **la programmation** en lien avec **l'enseignement programmé**. « *Distribution d'une matière d'étude en unités élémentaires que l'on organise d'une façon méthodique pour l'enseignement programmé* » (Foulquié, 1971, p. 384). Le mot progression n'est pas cité dans ce dictionnaire.

Leif (1974, p. 211) définit également la programmation comme étant une élaboration, une codification d'une suite d'opérations formant un programme renvoyant toujours aux termes « *enseignement programmé* » et « *machine* ». En revanche, la progression est définie en ces termes : « *Au regard de l'enseignement, ce terme désigne un développement par degrés, régulier, continu, en rapport, d'une part, avec la nature et les difficultés de la matière et des activités, d'autre part, avec le niveau des études et la psychologie du sujet concerné* ». De **Landsherre (1979)** définit aussi la programmation en référence à l'informatique.

Le dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne de Hotyat et Delepine-Messe (1973) tout comme le dictionnaire des concepts clés en pédagogie de Raynal et Rieunier (1997) ne définissent pas les mots progression et programmation.

A la fin des années 1970, le mot **progression va apparaître dans les instructions officielles**, concernant des domaines disciplinaires mais surtout en terme de travail à réaliser par les enseignants. Voici plusieurs exemples :

- **Les horaires, objectifs et programmes du cycle élémentaire de 1978, citent le terme progression dès la première partie intitulée « Présentation de l'ensemble »** : « *En outre, l'ordre dans lequel ces objectifs sont proposés ne correspond pas à un déroulement chronologique, encore moins à une progression, — pas davantage d'ailleurs à une hiérarchie de leur importance relative, Là encore, il appartient aux maîtres avec l'aide des inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale et des conseillers pédagogiques, de déterminer - compte tenu des réalités propres à leur classe et des pratiques pédagogiques qu'ils y mettent en œuvre, - les itinéraires à suivre en vue d'atteindre les différents objectifs proposés et en*

cherchant à tirer parti, le cas échéant, des interférences qui peuvent s'établir entre les champs de ces objectifs ». Concernant la troisième partie portant sur les mathématiques, les premières lignes commencent par : « *L'ordre dans lequel sont présentés les objectifs et instructions qui suivent ne constitue ni un ordre chronologique pour le travail dans les classes ni une progression* ». Mais toujours concernant les mathématiques dans la partie **5. - Indications pour une progression** mentionne : « *Les différentes rubriques précédemment distinguées correspondent à des domaines d'activités qui doivent être exploités en parallèle tout au long du cycle élémentaire, en tirant parti des interférences qui s'établissent de l'un à l'autre. Il va de soi néanmoins, qu'à l'intérieur de chacun de ces domaines, une progression est nécessaire* ».

En revanche, ce sont les programmes du cours moyen parus en 1980 qui vont nous fournir la définition de la programmation :

La présentation générale de ces programmes de 1980 pour le CM mentionnent dans la sous-partie « Répartition du temps entre les différentes activités » : « *Mais c'est dans ce même esprit aussi que les maîtres veilleront à établir, dans la programmation de leurs activités sur une période donnée (deux ou trois semaines par exemple) à, un équilibre entre les différents domaines des activités d'éveil, de telle sorte que soit consacré l'équivalent d'un horaire hebdomadaire moyen de : deux heures à l'histoire et à la géographie, deux heures aux sciences expérimentales ; une heure à l'éducation musicale, une heure aux arts plastiques ; une heure aux activités manuelles.* » En effet, l'horaire officiel du CM imposait la répartition suivante, sans plus de détails : 9 heures de français, 6 heures de mathématiques, 7 heures d'activité d'éveil et 5 heures d'EPS. Suit un passage sur l'éducation morale et civique dont les maîtres doivent « *veiller à l'intégrer dans leur programmation* ». La partie introductory intitulée « Remarques générales », consacre un passage à la **programmation** : « *En ce qui concerne les maîtres, ce document est destiné à servir à la fois de guide dans la programmation, la préparation et la mise en œuvre de leur enseignement, et de base à une formation continue indispensable et à des actions d'animation pédagogique permanente* ».

Un guide pour la programmation des activités :

Il faut rappeler, en effet, que la pédagogie par objectifs, dont s'inspirent les présentes instructions, repose sur l'établissement, par les maîtres eux-mêmes, d'une programmation rigoureuse de leur enseignement. Il ne s'agit pas d'une responsabilité seulement individuelle. **Une programmation établie en commun entre les maîtres du cycle moyen, dans la même école, est indispensable.** Au sein de l'équipe pédagogique de l'école, une concertation sur les objectifs assignés à chaque cycle, renforcera, d'autre part, la continuité tout au long de la scolarité. Le directeur de l'école favorisera ces rapprochements et ce travail en commun. Enfin, des réunions regroupant des maîtres d'écoles différentes, sous la responsabilité des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale et conseillers pédagogiques, permettront les harmonisations souhaitables. »

Ces programmes de 1980 pour le CM citent 16 fois le mot programmation et 13 fois le mot progression dont une seule fois au pluriel. Concernant les activités d'éveil : « *Cette pédagogie nécessite donc que le maître reste constamment vigilant à l'égard des objectifs poursuivis, et s'attache à respecter les progressions qu'il a établies et à évaluer régulièrement le cheminement de ses élèves, afin de procéder aux ajustements successifs nécessaires* ». Concernant les mathématiques : « *L'ordre dans lequel sont présentés les objectifs qui suivent ne constitue ni un ordre chronologique pour le travail dans les classes, ni une progression. Il appartient aux maîtres d'établir, pour chacune des rubriques mentionnées (qui comportent de*

nombreuses interférences), une programmation portant sur les deux années du cycle moyen, par référence à ces objectifs qui doivent être atteints à la fin de la scolarité primaire ». Concernant les sciences expérimentales : « *Toute question à caractère scientifique ne peut devenir un sujet d'étude à l'école primaire, en particulier les questions ne permettant aucune observation ou expérimentation ou se référant à des situations trop complexes. Il appartiendra donc au maître de choisir la situation de départ en fonction des intérêts des enfants, mais aussi en fonction des possibilités d'observation et d'étude expérimentale, et des objectifs qu'il se propose de poursuivre selon une programmation et une progression qu'il aura lui-même soigneusement établies* ». Notons que les programmes pour le CP de 1977 ne contiennent pas le mot programmation mais deux fois le mot progression pour les mathématiques notamment. La circulaire sur l'école maternelle de la même année ne contient ni le mot programmation ni le mot progression.

En 1982, **Toraille (IGEN) et al.** précisent que la préparation traditionnelle de l'instituteur comprend :

- La répartition annuelle et les répartitions mensuelles.
- les tableaux de récitations et de chants.
- Le journal de classe.
- Les préparations détaillées.

On oscille donc entre programmation/progressions et répartition (terme d'origine) dans les textes officiels ou les ouvrages pédagogiques dans les années 1970-80 même si, dans les classes et au niveau des inspections et de la formation initiale, les termes progressions-programmations sont déjà utilisés.

Les **programmes de l'école élémentaire de 1985** comprennent le mot **programmation** uniquement pour l'informatique : « *Objets et systèmes informatiques* :

- *Le développement de l'informatique dans la société (transformation de l'activité professionnelle et de la vie quotidienne par la télématique, la bureautique et la productique ; problèmes sociaux et éthiques).*
- *La technologie informatique (le micro-ordinateur ; automates programmables et robots).*
- *Le logiciel (analyse et modification de logiciels simples ; début de programmation dans une perspective logistique)* ». Le mot « **progression** » est présent deux fois en sciences et expression écrite mais plutôt dans le sens de la progression de l'élève.

Les orientations pour l'école maternelle de 1986 ne contiennent pas les mots progression et programmation.

Les **programmes de 1995 pour l'école primaire** ne citent pas le mot programmation et utilisent une fois le mot progressions : « *L'organisation de la scolarité en cycles pluriannuels : L'organisation en cycles offre les souplesses indispensables pour respecter la diversité des élèves, leurs demandes, leurs attentes, leur rythme de développement, sans perdre de vue les objectifs communs à tous, les apprentissages nécessaires à tous. La conception pluriannuelle des programmes conduit les équipes enseignantes à déterminer en conseil des maîtres les continuités d'ensemble, les progressions à mettre en œuvre, et à définir les modalités de suivi et d'évaluation des élèves, les actions de prévention et de soutien pertinentes* ».

Un document de 224 pages publié par le **MENESR** en juillet 2005, intitulé « **Enseigner au collège, Français, Programmes et Accompagnement** » reprend, pour le cycle central de 5^{ème}

et de 4^{ème}, l'arrêté du 26 décembre 1996 publié au BO n° du 30 janvier 1997. Les programmes de 5^{ème} changent à la rentrée 1997 et ceux de 4^{ème} à la rentrée 1998 (arrêté du 10 janvier 1997 publié au **BO Hors-série n° 1 du 13 février 1997**). Après la présentation des programmes, **l'Accompagnement des programmes du cycle central 5e-4^e est décrit page 83. C'est dans ce document d'accompagnement pour le Français que sont définies page 89 les trois notions de programme, progression et programmation :**

« **B. Un choix didactique : les principes de progression**

1. Trois notions différentes

Le principe idéal de progression est qu'à chaque séance il y ait du nouveau, s'appuyant sur ce qui est déjà connu et maîtrisé. Eu égard à l'hétérogénéité des élèves et des classes, la mise en œuvre d'un tel principe est souvent malaisée. Il convient donc tout d'abord de distinguer dans l'organisation de l'enseignement pendant l'année scolaire trois notions différentes : le programme, la progression, la programmation.

a. Le programme

Il est organisé autour des grandes composantes de l'enseignement du français (lecture, écriture, oral, outils de la langue). Il appelle la lecture d'une série d'œuvres et établit une liste de notions à faire étudier. Il ne se préoccupe pas de l'ordre selon lequel ces activités sont menées dans la classe.

b. La progression

Élaborée par les professeurs en fonction de leur projet, elle établit un ordre dans les apprentissages, un itinéraire et des étapes parmi les notions, tout en tenant compte de points de passage obligés (par exemple, les œuvres au programme). Elle s'efforce de déterminer un enchaînement précis des séquences, de façon à éviter l'empilement et la juxtaposition des notions. Elle ménage également, entre les séquences, des temps de synthèse qui permettent de dresser avec les élèves le bilan des acquis, en particulier dans les domaines lexical et grammatical, et de mesurer les besoins qui restent à combler.

c. La programmation

Elle se préoccupe de la distribution chronologique des séquences retenues dans le cadre de la progression et prend en compte le calendrier scolaire (il est essentiel que des séquences ne soient pas coupées par des vacances ; celles-ci, en revanche, peuvent permettre la lecture préalable d'une œuvre). On s'attache à préserver une indispensable souplesse, permettant de faire varier le rythme des apprentissages selon les réactions, les difficultés et les intérêts des élèves. De ce fait, on peut estimer que la programmation sur l'année scolaire d'une dizaine de séquences didactiques (d'une douzaine d'heures en moyenne) est un point de départ raisonnable, laissant la place à quelques activités « décrochées » des séquences (temps de synthèse ou de remédiation, notamment en matière de grammaire ou d'orthographe) ou imprévues (sorties pédagogiques, spectacles, vie de la classe ou du collège).

Les programmes pour le cycle central ont été arrêtés par le BO n° 1 du 13 février 1997. La programmation ne peut s'établir qu'en fonction de la classe et de ses spécificités. Les principes de progression, en revanche, peuvent être précisés ».

L'article de Garcia-Debanc et al. (2010) reprend les définitions de ce document d'accompagnement.

C'est le **dictionnaire de pédagogie paru chez Bordas en 2000** (p. 232) qui explicite **le lien entre l'enseignement programmé et le mot programmation** : « *Le mot programmation n'apparaît dans les dictionnaires, avant une date récente, que dans des emplois très spécialisés : il s'agit de planification, en général, ou, en mathématiques, de « programmation linéaire », c'est-à-dire d'un traitement mathématique utilisé notamment en économie. Mais le terme a pris de l'ampleur et des occurrences fréquentes depuis qu'il y a des ordinateurs. C'est en effet un terme propre au travail informatique : la programmation est la mise en place, en un langage informatique donné, d'une fonction de l'ordinateur ou la réalisation d'un logiciel qui fonctionnera sur l'ordinateur. Ces fonctions sont programmées, c'est-à-dire qu'elles suivent un ordre rigoureux d'enchaînements dans les instructions qui constituent leur programme ; l'organigramme complexe d'action est le programme, sa réalisation la programmation.* »

[...] *Dans un sens moins précis et surtout moins technique que celui issu de l'informatique, l'idée de programmation comme prévision organisationnelle du travail s'impose dans le vocabulaire pédagogique actuel.* »

La troisième édition de 2007 (p. 272) ajoute un nouveau paragraphe au cœur de la définition de programmation : « *Toutefois, dans l'idée de programmation on retrouve la vieille notion de progression, familière à l'école ; dans l'enseignement primaire, l'affichage des progressions mensuelles du travail était obligatoire. Cette idée n'est pas perdue, comme en témoigne le Préambule aux programmes de 2002 qui spécifie « une organisation rigoureuse du cycle de l'année et de chaque période d'apprentissage est indispensable. Elle doit être affichée dans la classe. » Dans un sens moins précis et surtout moins technique que celui issu de l'informatique, l'idée de programmation comme prévision organisationnelle du travail s'impose dans la gestion quotidienne des classes.* »

En réalité, en 1887, seul l'emploi du temps était mentionné par les textes officiels comme affichage obligatoire. Mais l'affichage des répartitions était devenue une habitude. C'est d'ailleurs ce que mentionne le dictionnaire dans sa deuxième édition de 2000 (p. 243), à la définition du mot « Répartition ».

Le préambule des programmes de 2002 (BO HS n°1 du 14 février 2002) consacre une sous-partie aux « **Horaires et programmation** » et comme pour les programmes du CM de 1980, le mot est utilisé au **singulier** : « *Cette indispensable liberté ne doit pas mettre en péril l'équilibre général de l'année et la programmation des activités tout au long du cycle. Une organisation rigoureuse du cycle, de l'année et de chaque période d'apprentissage est indispensable. Elle doit être affichée dans la classe. Elle est complétée par un contrôle a posteriori du travail fait, grâce aux indications portées sur le cahier-journal. Il est utile, périodiquement, de faire le bilan des actions entreprises et, grâce aux évaluations, d'en mesurer les effets. Cet examen, qu'il est bon de conduire en équipe de cycle, permet de reconsiderer la programmation des apprentissages et éventuellement de la corriger.* »

Les programmes de 2007 (BO n°5 du 12 avril 2007) reprennent dans le préambule la sous-partie « **Horaire et programmation** » citant le même passage que ci-dessus, en ayant enlevé toutefois la première phrase. Le mot programmation est cité 19 fois dont une au pluriel, souvent

dans le sens de la programmation des activités dans un domaine et une fois progression dans le sens de la progression des apprentissages.

Les programmes de 2008 (BO Hors-Série n°3 du 19 juin 2008) mentionnent une fois le mot programmation : « *Les projets de chaque école prévoient les modalités d'articulation entre l'école maternelle et l'école élémentaire. La programmation des activités doit être pensée dans la continuité : les enseignants de cours préparatoire prennent appui sur le travail des maîtres de l'école maternelle et sur les acquis des élèves* ». Le mot progressions est cité 10 fois et 5 fois au singulier. « *Les programmes de l'école primaire comprennent deux parties distinctes mais indissociables : les programmes proprement dits et les progressions annuelles, qui vont, en français, de la petite section de l'école maternelle au CM2 et, en mathématiques, du CP au CM2.* » « *La partie “Progressions”, en français et en mathématiques, a pour but, quant à elle, de fournir aux enseignants des objectifs annuels précis et communs à toutes les écoles* ». « *Les enseignements de français et de mathématiques font l'objet de progressions par année scolaire, jointes au présent programme* ».

Les programmes de l'école maternelle de 2015 mentionnent une fois **programmation** : « *Le choix des activités physiques variées, prenant toujours des formes adaptées à l'âge des enfants, relève de l'enseignant, dans le cadre d'une programmation de classe et de cycle pour permettre d'atteindre les quatre objectifs caractéristiques de ce domaine d'apprentissage* » et une fois **progression** dans un sens différent : « *La progression de la capacité de lecture et d'écriture des nombres s'organise sur le cycle, notamment à partir de quatre ans.* » **Les programmes de l'école élémentaire de 2015** citent 19 fois le mot **programmation** avec des sens différents : majoritairement « *les repères annuels de programmation* » mais aussi « *la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République* », les logiciels d'initiation à la programmation, et dans le sens qui nous intéresse « *Des indications de corpus permettent de ménager dans la programmation annuelle des professeurs un équilibre entre les genres et les formes littéraires* » par exemple. Le mot **progression** est cité 9 fois, surtout dans le sens de ces travaux : [...] « *afin que l'équipe puisse construire sur chacun des cycles une progression définie autour de quelques repères annuels.* » ; « *Les thématiques ou les types de supports (théâtre, cinéma, poésie...) mentionnés en cycle 2 peuvent être repris en veillant à proposer une progression sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et en évitant les redondances* ».

II. Qu'en est-il aujourd'hui des définitions de progression et programmation ?

Les programmes de l'école maternelle de 2020 citent une fois « **programmation** » et une fois « **progression** » : « *Le choix des activités physiques variées, prenant toujours des formes adaptées à l'âge des enfants, relève de l'enseignant, dans le cadre d'une programmation de classe et de cycle pour permettre d'atteindre les quatre objectifs caractéristiques de ce domaine d'apprentissage* » (domaine 2). « *La progression de la capacité de lecture et d'écriture des nombres s'organise sur le cycle, notamment à partir de quatre ans* ».

Les programmes de l'école maternelle de 2021 citent une fois « **programmation** » et une fois « **progression** » : « *Le choix des activités physiques variées, prenant toujours des formes adaptées à l'âge des enfants, relève de l'enseignant, dans le cadre d'une programmation de classe et de cycle pour permettre d'atteindre les quatre objectifs caractéristiques de ce domaine* »

d'apprentissage » (domaine 2) ; « *Les enseignants rendent explicites pour les parents la progression de leur enfant* ».

En 2020 et 2021, c'est le mot « **progressivité** » qui est utilisé (20 fois) : « *Au sein de chaque école maternelle, les enseignants travaillent en équipe afin de définir une progressivité des enseignements sur le cycle* ». « *Le programme établit, pour chaque domaine d'apprentissage, une définition générale, énonce les objectifs visés et donne des indications pédagogiques de nature à fournir des repères pour organiser la progressivité des apprentissages* ». « *La progressivité de l'enseignement à l'école maternelle nécessite de commencer par l'écriture*. »

Les ajustements des programmes du C2 de 2018 et les programmes de 2020 du cycle 2 ne comprennent **ni le mot programmation, ni le mot progression**. Les **ajustements des programmes du C3 de 2018** contiennent 7 fois le mot **programmation** : « *le programme fournit des Repères de programmation afin de faciliter la répartition des thèmes d'enseignement entre les trois années du cycle* » (volet 1) ; l'initiation à la programmation en mathématiques ; « *Des indications de corpus permettent de ménager dans la programmation annuelle des professeurs un équilibre entre les genres et les formes littéraires* » ; initiation à la programmation. Le mot **progression** est cité 3 fois « *Au cycle 3, la progression dans la maîtrise du langage oral se poursuit en continuité et en étroite relation avec le développement de la lecture et de l'écriture* » ; « *Tout au long du cycle, en tenant compte de la progression en étude de la langue*. »

Les programmes de 2023 du C3 comprennent 22 fois le mot **programmation** : « *le programme fournit des Repères de programmation* » pour moitié ; la programmation en mathématiques et la programmation d'objets techniques en informatique pour l'autre moitié ; et une seule fois dans le sens qui nous occupe : « *Des indications de corpus permettent de ménager dans la programmation annuelle des professeurs un équilibre entre les genres et les formes littéraires* ». **Progression** est cité 5 fois : la progression dans la maîtrise du langage oral ; la progression en étude de la langue, « *Les thématiques ou les types de supports (théâtre, cinéma, poésie...)* mentionnés en cycle 2 peuvent être repris en veillant à proposer une progression sur l'ensemble de la scolarité obligatoire » ; la progression des élèves.

Sur **Eduscol**, figurent depuis quelques années des **Repères annuels de progression** (pour chaque cycle en français, mathématiques, enseignement moral et civique et en langues vivantes) et des attendus de fin d'année du CP à la 3^e. « *Les repères annuels de progression et les attendus de fin d'année doivent permettre aux équipes pédagogiques de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif à l'école élémentaire et au collège. Ils apportent une aide aux professeurs pour mieux organiser leur année et garantir une véritable progression des apprentissages*. » « *Les repères annuels de progression complètent les programmes de français, de mathématiques, d'enseignement moral et civique et de langues vivantes. Ils offrent une référence commune et doivent permettre d'aborder de façon équilibrée les connaissances et compétences visées pour les élèves tout au long des trois années de chaque cycle. Conçus par cycle de trois ans, ils permettent de garantir la continuité des apprentissages le renforcement des acquis des élèves*. »

Sur Internet, lorsque l'on cherche la définition de progressions et programmations, nous pouvons trouver des sites sur le CRPE, l'enseignement et des sites de circonscription du premier degré (Dijon Est, Fosses...) qui s'appuient tous sur le document d'Accompagnement des programmes de 4^e et 5^e de 1997 afin de donner une nuance entre les deux. La programmation serait la planification du temps concernant les notions (année, cycle) en fonction du calendrier scolaire (périodes). La progression, une

graduation d'une discipline impliquant un ordre à respecter en fonction des difficultés des notions ou de pré-requis.

Néanmoins, il n'existe pas, à ma connaissance de documents officiels ou pédagogiques ayant fourni une définition précise de ces deux termes concernant le premier degré. J'ai, pour cela, compulsé les ouvrages anciens et plus récents de pédagogie ainsi que les documents officiels comme par exemple : Villemereux (1863), Compayré (1897), Toraille (1982), Code Soleil de différentes années (années 50), code Bertrand (de 1961 à 1981), les fascicules de documentation administrative du CNDP, le Précis de législation scolaire de Mayeur (1957) ... la bibliographie indiquée en fin d'article et l'ensemble des programmes de l'école primaire de 1882 à 2023.

Au Québec, Chartrand et De Koninck (2009, p. 143), au paragraphe « *La progression : un outil essentiel pour l'enseignement* » énonce : « « *Avance élaborée, organisée* » ou encore « *développement par degrés et continu* » selon *Le nouveau Petit Robert* (2008). Ce ne peut être plus clair et plus simple. Pour qu'il y ait progression, il doit y avoir une planification, une organisation des contenus à enseigner pour faire apprendre. C'est la responsabilité des enseignants de la mettre en œuvre selon les prescriptions du programme d'études qui, lui, devrait s'appuyer sur les apports des sciences de référence, dont la didactique : quelles pratiques langagières étudier, quelles connaissances et habiletés engager dans l'appropriation de ces pratiques, quelles notions enseigner ? » Plus loin dans l'article, le mot répartition est défini, pouvant correspondre en France au terme « programmation ». Le paragraphe s'intitule : « *La répartition : un outil nécessaire mais secondaire* »

« *La répartition est une opération qui consiste à partager certains éléments, liés entre eux ou disparates. Ainsi, on peut décider qu'à l'école (et c'est ce que l'on fait) les élèves doivent, à un moment donné, maîtriser telle ou telle notion, connaître telle ou telle règle, être capable de lire et de comprendre tel ou tel genre de texte, etc. Il ne s'agit donc pas d'une progression dans l'enseignement, mais bien d'une répartition des connaissances et habiletés jugées nécessaires dans une discipline donnée. Les deux termes apparaissent donc plutôt complémentaires.*

En effet, dans les programmes par exemple, on peut se demander quel type de progression a été planifié pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs déterminés dans la répartition des objets d'enseignement et d'apprentissage » (Chartrand et De Koninck, 2009, p.144-145).

Pour conclure :

- En **1882**, la planification des enseignements sur l'année et selon les cours, était fournie par les programmes pour certains domaines (maternelle et primaire) y compris pour les chants et poèmes dont les titres et les auteurs étaient indiqués. On parle alors **d'ordre des leçons et exercices**.
- **Gréard**, inspecteur de l'académie de Paris en 1864 et responsable du service de l'enseignement primaire dans le département de la Seine en 1865, **est à l'origine des « répartitions mensuelles » des programmes, pour toutes les écoles de Paris en 1868**.
- Peu à peu, les livres de pédagogie pratique (comme Compayré, 1887) vont utiliser le terme de « **progression** » dans le sens d'une répartition des matières entre les trois cours (élémentaire, moyen et supérieur) non en terme de partage des enseignements mais de développement de ce qui a déjà été étudié, en approfondissant chaque fois la notion dans chacun des trois cours.

- Mais, dans le même temps, se pose la question de programmes devant rester généraux afin que les instituteurs restent libres de leur planification, ou bien d'une répartition mensuelle afin que tous respectent les programmes, notamment les débutants.
- **Jusqu'aux années 1960**, il n'est pas encore question de progressions-programmations dans les instructions officielles ou les ouvrages pédagogiques. La seule expression utilisée est « **répartitions mensuelles** » pour l'école élémentaire ; l'école maternelle étant davantage concernée par une prévision en début d'année.
- Le mot « **programmation** » est issu de l'enseignement programmé et en référence à l'informatique dans les années 1960-70.
- **Fin des années 1970**, les « **progressions** » apparaissent dans les programmes du **CE de 1978 et du CM de 1980** comme étant un **travail à réaliser par l'instituteur** à partir des programmes. D'autre part, l'enseignant doit établir sa **programmation des activités** sur une période donnée. **Un passage entier est consacré à la programmation dans les programmes du CM de 1980, nous apprenant que ces derniers sont inspirés de la pédagogie par objectifs qui repose sur une programmation rigoureuse de l'enseignement, notamment en équipe.** Ces mêmes programmes précisent que **le maître doit respecter les progressions qu'il a établies en fonction de ses objectifs** et qu'**une programmation doit être établie sur les 2 années du CM**.
- Les mots **progression et programmation seront peu ou pas employés dans les programmes de 1985/86 et 1995** (progressions à réaliser en conseil des maîtres en 1995).
- **Le préambule des programmes de 2002** (BO HS n°1 du 14 février 2002) consacre une sous-partie aux « **Horaires et programmation** » comme pour les programmes du CM de 1980 : « *Cette indispensable liberté ne doit pas mettre en péril l'équilibre général de l'année et la programmation des activités tout au long du cycle* ». La programmation doit être affichée.
- **Les programmes de 5^{ème} et de 4^{ème} changent en 1997/1998** (arrêté du 26 décembre 1996). C'est dans le **document d'accompagnement pour le Français, que figurent trois définitions de programme, progression, programmation, pour une année scolaire**. Ces trois définitions sont reprises actuellement par des sites de circonscription et des organismes de formation pour offrir une nuance entre les deux. Rappelons toutefois que les définitions d'origine concernent le second degré et la discipline Français uniquement. Plusieurs expressions nous le montrent : le programme « *est organisé autour des grandes composantes de l'enseignement du français* » ; *élaborée par les professeurs en fonction de leur projet, la progression établit un ordre dans les apprentissages, un itinéraire et des étapes parmi les notions, tout en tenant compte de points de passage obligés (par exemple, les œuvres au programme)* » ; « *entre les séquences, des temps de synthèse qui permettent de dresser avec les élèves le bilan des acquis, en particulier dans les domaines lexical et grammatical* ». « *On peut estimer que la programmation sur l'année scolaire d'une dizaine de séquences didactiques (d'une douzaine d'heures en moyenne) est un point de départ raisonnable, laissant la place à quelques activités « décrochées » des séquences (temps de synthèse ou de remédiation, notamment en matière de grammaire ou d'orthographe)* ». Dans les **programmes de l'école élémentaire de 1980 et de l'école primaire de 2002, la notion de programmation revêt l'idée d'un travail sur une période plus longue**

que l'année scolaire (deux années de CM dans le premier cas et un cycle dans le second) et la programmation concernent l'ensemble des disciplines enseignées.

- Dans les **programmes de 2007**, on parle de programmation des activités et de progression des apprentissages. Dans ceux de **2008**, des « **progressions annuelles** » sont fournies en français et mathématiques de la PS au CM2.

- Dans les **programmes de 2015 de l'école maternelle**, il est question de programmation de classe et de cycle, et dans ceux de **l'élémentaire de 2016**, de programmation annuelle et de « **Repères annuels de programmation** » et de **progression sur l'ensemble de la scolarité obligatoire**. On observe donc une inversion de la définition des termes puisque la programmation était auparavant sur le temps long et la progression sur une année.

- **Aujourd'hui, les programmes officiels emploient peu ces termes ou bien les associent** : Dans les programmes de l'école maternelle de 2020 et 2021, on parle de programmation dans les activités physiques (classe et cycle). C'est surtout le mot « progressivité » des apprentissages qui fait son entrée. En 2018 et 2020, les mots ne sont plus employés pour le cycle 2. **Pour le cycle 3 (2023)**, sont utilisées les expressions « **Repères annuels de programmation** » et « **Repères de progressivité** » tandis qu'Eduscol emploie « **Repères annuels de progression** ».

Ce que l'on peut retenir, même si le législateur n'a pas défini les termes alors qu'ils sont employés dans le langage courant du premier degré depuis la fin des années 1970, c'est qu'il y a bien un développement par degré, une hiérarchie des notions en fonction des difficultés et du développement de l'apprenant dans « progression ». Dans les textes officiels de 1980 du CM, « programmation » est utilisée pour la première fois comme prévision en lien avec les objectifs (pédagogie par objectifs), sur une période courte (2 à trois semaines) à longue (2 ans du CM). C'est à partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui que les deux termes seront employés comme synonymes par le législateur, pour le premier degré.

Pour les professeurs des écoles débutants, quand vous réalisez vos progressions, vous faites automatiquement une programmation car sont incluses les périodes de l'année ou les différentes années d'un cycle.

Bibliographie :

- Arénilla L., Gossot B., Rolland M.C., Roussel M.P. (2000). *Dictionnaire de pédagogie*. Paris : Bordas, première édition en 1996.
- Arénilla L., Rolland M.C., Roussel M.P., Gossot B., (2007). *Dictionnaire de pédagogie et de l'éducation*. Paris : Bordas, troisième édition.
- Buisson F. (1887). *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette.
- Chartrand S., De Koninck G. (2009). La clarté terminologique pour plus de cohérence et de rigueur dans l'enseignement du français (suite). *Le Québec Français*, 154, p.143-145.
- Compayre G. (1897). *Organisation pédagogique et législation des écoles primaires*. Paris : Paul Delaplane Éditeur.

- Coste D., Véronique D. (coord.) (2000). La notion de progression, *Notions en questions*, 3. Fontenay-aux-Roses : ENS Éditions.
- De Landsheere G. (1992). *Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation*- Avec lexique anglais-français. Paris : PUF, première édition en 1979.
- Foulquié P. (1971). *Dictionnaire de la langue pédagogique*. Paris : PUF.
- Garcia-Debanc C., Paolacci V., Benaïoun-Ramirez N., Bessagnet P., Gangneux M. , Beucher C., Dutrait C. (2010). Penser la progressivité de l'enseignement grammatical au cycle 3 de l'école primaire : discours, programmations et préparations de formateurs et de professeurs des écoles stagiaires. *Repères*, 41, p. 201-226.
- Hotyat F., Delepine-Messe D., TouTarot Ch. (1973). *Dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne à l'usage des enseignants, des éducateurs et des parents*. Paris : Nathan et Bruxelles : Editions Labor.
- Jeannot C. (1913). *Cent épreuves écrites des examens du certificat d'aptitude pédagogique*. Paris : Hachette.
- Lebettre M., Vernay L. (1959). *Programmes et instructions commentés*. Enseignement du 1^{er} degré. Paris : Bourrelier, 4^{ème} édition.
- Leif J. (1974). *Philosophie de l'éducation. Tome 4 Vocabulaire technique et critique de la pédagogie et des sciences de l'éducation*. Paris : Delagrave.
- Leterrier L. (1956). *Programmes, instructions, répartitions mensuelles et hebdomadaires*. Paris : Hachette.
- MEN (1978). Horaires, objectifs et programmes du cycle élémentaire. Arrêté du 7 juillet 1978 paru au JO du 12 juillet 1978.
- MEN (1980). Horaires, objectifs et programmes du cycle moyen. Arrêté du 18 juillet 1980 paru au JO du 23 juillet 1980.
- MENESR (2005). *Enseigner au collège, Français, Programmes et Accompagnement*. Paris : CNDP, première édition en 1996.
- Nonnon E. (2010). La notion de progression au cœur des tensions de l'activité d'enseignement, *Repères*, 41, p. 5-34. <https://doi.org/10.4000/reperes.276>
- Raynal F., Rieunier A. (1997). *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés. Apprentissage, formation, psychologie cognitive*. Issy-Les-Moulineaux : ESF Editeur.
- Riboulet L. (1930). *Manuel de pédagogie générale*. Paris/Lyon : Librairie Catholique Emmanuel Vitre.
- Sourgen H., Léandri F. (1954). *Les écoles maternelles, classes enfantines, cours préparatoires. Méthode, règlements, organisation, fonctionnement*. Paris : Bourrelier, Cahiers de pédagogie moderne.
- Toraille R., Villars G., Ehrhard J. (1982). *Psycho-pédagogie pratique. L'école élémentaire, orientations et didactique*. Paris : ISTRA.